



RESULTAT DU VOTE
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 147

relative au budget initial de 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles article R719-51 à R719-112,

Vu le décret 2013-756 du 19 mars 2013,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le plafond d'emplois lié au budget initial de l'exercice 2022 :

Plafond emplois Etat	1 032
Plafond emplois sur ressources propres	252.70
Plafond global	1 284.70

Le tableau des emplois est annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK